

## **Le Service Civique séduit toujours plus de jeunes : 92 000 volontaires en 2016**

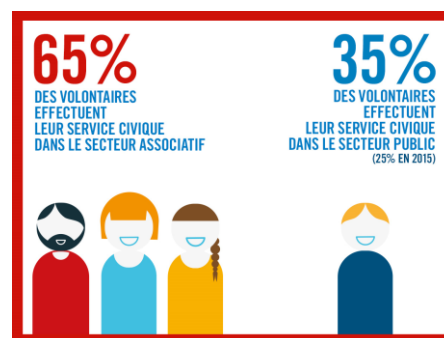
En 2016, le succès du Service Civique ne s'est pas démenti : les jeunes sont de plus en plus nombreux à vouloir s'engager, et les associations comme les services publics de l'Etat ont poursuivi leur mobilisation en proposant plus de missions. L'Agence du Service Civique a renforcé sa stratégie de développement pour atteindre l'universalité du Service Civique désormais inscrite dans la loi. L'Agence du Service Civique met en ligne son rapport d'activité. [Télécharger le Rapport d'activité 2016 de l'Agence du Service Civique](#)

### **LES GRANDS CHIFFRES DU SERVICE CIVIQUE**

Plus de 200 000 jeunes se sont engagés en Service Civique depuis sa création en 2010 :

- En 2016, 92 000 jeunes ont réalisé une mission de Service Civique, ce qui représente une augmentation de 75% sur un an ;
- Les deux tiers des volontaires démarrent leur mission entre septembre et décembre, ce phénomène s'explique par le nombre important de missions réalisées dans les établissements scolaires ;
- L'année 2016 a été également importante pour les organismes avec un nombre d'agrément doublé, portant le nombre d'organismes d'accueils à 9230.

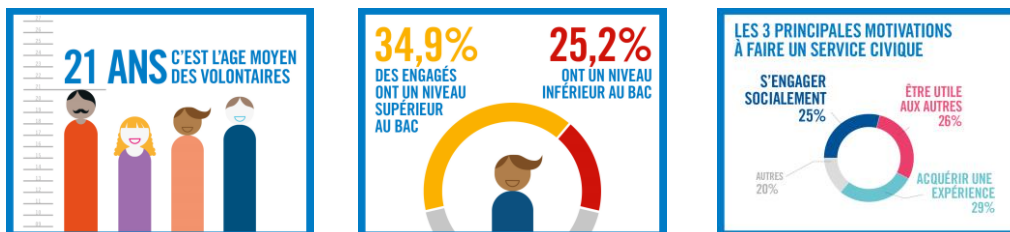
En 2016, le secteur associatif reste largement mobilisé. De son côté, le secteur public continue sa montée en charge. Il passe de 25% à 35% des missions. Les collectivités représentent un potentiel de développement tant qualitatif que quantitatif puisqu'elles portent des politiques publiques auprès des citoyens.



## DES JEUNES VOLONTAIRES TOUJOURS PLUS NOMBREUX

En 2016, le profil des jeunes volontaires reste stable malgré la montée en charge. L'âge moyen des volontaires est de 21 ans et 80% des jeunes volontaires ont entre 18 et 23 ans. Leur répartition par région est globalement corrélée à la répartition des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire français.

Les profils des jeunes volontaires en Service Civique sont variés : 25% n'ont aucun diplôme, 40% ont un niveau Bac et 35% ont un niveau supérieur ou égal à Bac +2. Depuis le mois d'août 2015, le Service Civique est ouvert aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (et non plus 26 ans) : en 2016 on note une augmentation de plus de 47% pour le handicap.

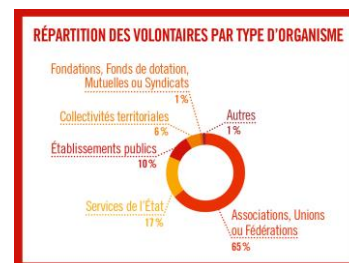


## CREER DE NOUVELLES OPPORTUNITES DE MISSIONS POUR LES JEUNES

Pour continuer à développer l'offre de missions et ainsi répondre à l'attrait croissant des jeunes pour le Service Civique, l'Agence du Service Civique a identifié trois secteurs clefs en 2016 comme ayant un fort potentiel de développement : les collectivités et les secteurs sanitaire et médico-social, et les bailleurs sociaux.

Parmi les actions menées, à titre d'exemple :

**La poursuite des « grands programmes ministériels »** pour développer les missions dans les services de l'Etat et leurs opérateurs, grâce à la désignation de référents Service Civique au sein des ministères. En 2016, l'offre de mission de Service Civique dans ce cadre a doublé par rapport à 2015 : on estime que 25 000 à 30 000 missions ont pu être déployées en 2016, contre 10 000 en 2015.



**La mobilisation des préfets de départements**, qui ont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 la capacité d'accorder des agréments à tout organisme qui propose une mission de service civique au niveau départemental. Ce dispositif vise à augmenter le nombre de jeunes en Service Civique dans les établissements publics et les collectivités territoriales.



**POUR EN SAVOIR PLUS**

[service-civique.gouv.fr/](http://service-civique.gouv.fr/)

Twitter [@ServiceCivique](https://twitter.com/ServiceCivique) | [Facebook.com/servicecivique](https://facebook.com/servicecivique)

presse@service-civique.gouv.fr | 01 40 45 97 14 – 06 27 39 46 74  
ou servicecivique.presse@consultants.publicis.fr | 01 44 82 45 48 – 06 15 68 25 24

**A propos du Service Civique**

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est une politique publique pour la jeunesse qui favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale. Il a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général, entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisée 580 € net par mois, la mission de Service Civique peut être réalisée en France ou à l'étranger entre 6 et 12 mois, sans condition de diplôme, au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou dans les services de l'Etat, dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire. Selon le décret du 11 avril 2016, le Service Civique relève du Haut-commissaire à l'engagement civique, Yannick Blanc, nommé en Juin 2016, lui-même placé auprès du Premier ministre, et l'Agence du Service Civique est chargée de sa mise en œuvre. Toutes les informations sur le site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

